



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ :

1. QUE lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jacques qui se tiendra le 4 février 2019 à 19 h, à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 001-2019, qui abroge et remplace le règlement numéro 011-2017, concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;
2. Le projet de règlement numéro 001-2019 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint Jacques, au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 15^E JOUR DE JANVIER 2019.

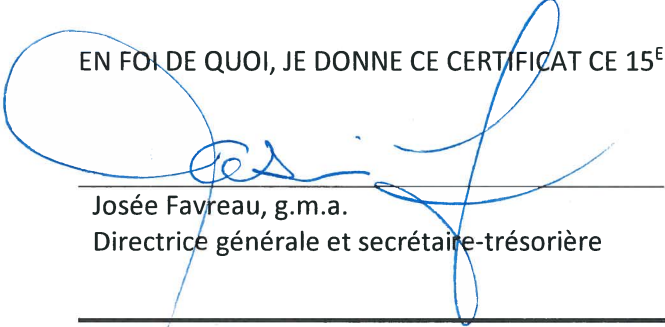
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 15 janvier 2019.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 15 janvier 2019.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 15^E JOUR JANVIER 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
